

FEUILLETO DU CANARD

# LE CHATIMENT

Par

OCTAVE FÉRÉ ET EUGÈNE MORET

VIII

LE TRIBUNAL DES HOMMES ET LE JUGEMENT DE DIEU

(Suite et fin)

Il continua, s'éperonnant lui-même au bruit de sa voix :

— Les doses ont été réparties, combinées savamment, les médicaments joués et le but atteint.

Est-ce une servante qui eût mené cela ainsi ?

Allons donc ! c'est insensé ! Avant que j'ai conclu, votre raison a répondu pour moi.

Mais il resté quelque chose à la charge de l'accusée. Toujours ces maudites lettres que vous croyez encore peut-être de sa main, et sa fuite au moment de la catastrophe.

La fuite ?... Mais voilà qui prouve qu'elle n'était pas coupable ; si elle l'avait été, elle aurait travaillé à faire disparaître toutes les preuves de son crime et serait restée devant vous. Pourquoi donc a-t-elle fui ? Je vais vous dire : parce qu'on l'a effrayée, parce qu'on lui a dit : Vous êtes accusée ; quand la justice accuse, elle emprisonne et par foi, hélas ! elle co damne. Sauvez-vous, votre liberté est à ce prix !

Elle écoute ce conseil, elle s'exile. Elle avait de l'argent sur elle ! Lui en fallait bien pour traverser les mers et il y avait intérêt à ne pas la laisser partir les poches vides.

On en a trouvé depuis dans un mouchoir à elle. Est-il admissible que cette fille eût fait ainsi l'abandon d'une partie de ce qu'elle possédait ? Vous ne le croyez pas, Messieurs, et déjà vous vous êtes dit : La main qui a mis le poison dans la robe a mis l'argent dans le mouchoir ; cet argument se tourne en sa faveur, loin de l'accabler, comme on le prétendait.

Mais les lettres ?... Je vous ai dit qu'elle ne les avait pas écrites, et elle vous le dit elle-même... La preuve ? Je me charge de vous la donner sur l'heure. Les experts ont affirmé que c'était là son écriture ; je vais démentir les experts et vous prouver qu'ils ne savent ce qu'ils disent !

— Maître Lachenal...  
Mais le président pouvait interrompre, Lachenal n'entendait rien. Une plume à la main, il la trem-

paît dans un encrier qu'il s'était fait apporter, et, ouvrant son carnet prenant une des lettres incriminées, il en transcrivit une copie rapide sur une feuille blanche.

— Messieurs, s'écria-t-il, on a imité l'écriture de cette fille, voilà ce a qui trompé les experts.

Impossible ! me direz-vous.

Allons donc !... Mais rien n'est impossible à l'homme habile qui, ayant eu la habileté d'un criminel, songe à échapper aux rigueurs de la justice.

Certains hommes ont le don de toutes les écritures. Rien n'est plus facile ; moi qui vous parle...

Il déchira la feuille qu'il venait de couvrir, en prit une autre sur laquelle fièvreusement il traça quelques lignes.

— Tenez, Messieurs, s'écria-t-il en tendant le papier à un de ses collègues pour le passer au ministère public, voyez ceci, n'est-ce pas la même écriture ? Ne dirait-on pas la même main, et cependant... cependant, je ne suis pas criminel, moi !... Ce n'est pas moi qui ai fait le coup...

Il eut un rire étranglé, strident qui saisit l'auditoire.

— Mais j'aurais pu écrire ces lettres tout comme celui qui les a écrites pour cette fille. J'aurais pu lui servir de secrétaire, à ce coupable que je ne connais pas et que j'accuse, mais qui tôt ou tard paraîtra devant une justice toute-puissante, car le crime se lit sur le front du criminel et c'est en vain qu'il veut cacher sa faute. Elle éclate en ses traits, en sa voix, en ses paroles ; il voudrait en décharger son cœur, et là, devant le tribunal des hommes, crier : C'est moi ! c'est moi ! Vous voyez bien que c'est moi ! Je vous le dis depuis une heure et vous ne me comprenez pas !...

— Il devint fou ! cria la foule.

Tous les avocats se levèrent, et se groupant autour de Lachenal, voulurent l'empêcher de continuer.

— Je viens de soumettre aux experts présents dans la salle l'écrit que vous avez remis au tribunal, dit le procureur général s'adressant à Lachenal ; et savez-vous ce qu'ils ont déclaré ?

— Non, dit celui-ci bouleversé, haletant, la tête visiblement égarée.

— Que ce ne pouvait être que la même main qui avait écrit ce dernier papier et les lettres adressées à M. de Frairières.

— Eh bien !... quand je vous le disais, s'écria-t-il l'écume au lèvres et les yeux hors de la tête, qu'on ne pouvait pas asseoir sur de pa-

reilles bases une accusation ! que ces preuves étaient fausses, absurdes ! que vous aviez là une innocente, et que le coupable, ce pouvait être aussi bien moi qu'un autre. Moi ! Pourquoi pas moi plutôt que cette fille ?

— Taisez-vous donc ! lui souffla une voix à l'oreille.

Il se retourna vers le confrère qui lui donnait ce conseil.

— Qu'ai je donc dit ? demanda-t-il d'un air égaré qui ne prouvait que trop le dérèglement de son cerveau.

Il regarda autour de lui, vit tous les visages bouleversés, comprit qu'il était perdu, et poussant un cri terrible, au milieu d'un rire nerveux et d'un râle déchirant :

— Ah ! ah ! s'écria-t-il, ai-je assez débité de folies !

Et il tomba roide en lançant par les narines un jet de sang.

— Silence ! cria l'huissier au milieu de l'émotion générale, et sentant que le respect de la justice n'était plus suffisant pour maintenir l'assistance.

Le président regardait le procureur général et le consultait silencieusement.

Celui-ci s'était levé.

— Messieurs, dit-il, après les paroles que vous venez d'entendre, je suis convaincu de l'innocence de l'accusée, et le ministère public, abandonnant toute poursuite contre elle, requiert qu'elle soit mise immédiatement en liberté.

Il y eut dans la foule une acclamation vivement réprimée, et le procureur général poursuivit :

— Au nom de la loi, nous requérons l'arrestation et la mise en jugement de Charles Lachenal, avocat, ici présent.

A cette parole terrible, les gendarmes qui gardaient la porte d'entrée firent mine d'approcher.

— C'est inutile, fit la voix d'un homme, qui n'était autre que celle du dominicain, et qui, penché sur le corps de Lachenal, se redressa lentement.

— Permettez ! insista le brigadier, voulant accomplir son devoir.

— C'est inutile, répéta le dominicain en l'écartant avec autorité.

Et, s'adressant aux jurés et à la cour :

— Ce malheureux a payé sa dette à votre justice et à la loi humaine, messieurs ; cette déplorable cause échappe à votre juridiction. Les coupables ont tous subi leur peine terrestre ; — le DERNIER CRIMINEL comparait en ce moment devant Dieu.

— Mort !... foudroyé !... murmura à voix basse la foule épouvantée.

— Foudroyé ! répéta le moins en s'agenouillant. Que ceux qui ont la foi prient pour son âme !

## EPILOGUE

Le soir même, dans l'église Saint-Étienne, alors plongé dans l'obscurité, une femme vêtue de noir errait sous les arcades sombres.

Un homme vint à elle et elle se jeta à ses pieds.

Longtemps elle resta ainsi, et quand elle se releva, elle était toujours aussi pâle, mais réignée, et le visage comme transfiguré.

— Je rentre dans ma retraite travailler et prier, dit l'homme qui s'était appelé autrefois Landergarde et qui, un jour, avait cru à l'amour et au bonheur dans cette vie. Quant à vous, ma fille, rentrez dans le monde où votre enfant vous attend.

— Je vivrai, mon père, je vous l'ai juré.

Il la reconduisit jusqu'au portail.

Ils échangèrent un regard plein d'une mystique poésie ; leurs mains se pressèrent silencieusement, et Gabrielle s'étant agenouillée une dernière fois devant le dominicain, celui-ci la releva silencieusement.

Un sourire empreint des ardeurs de la foi vint éclairer son austère et beau visage, et il mit sur le front de la femme qu'il avait tant aimée, pour laquelle il souffrait, et dont la destinée et le crime d'un autre devaient éternellement le séparer, un baiser chaste comme celui qu'il avait donné à sa mère mourante.



NOUS RECOMMANDONS

## LE CORSET P & A 206

Comme étant le plus durable et le plus confortable. C'est le seul corset fait à double couture et pourvu de trois aciers sur les côtes ; de plus ces aciers sont solidement retenus par des caillots rivés à chaque bout. Le P & A voilà le corset idéal. Demandez-le et insistez pour l'avoir.

PRIX \$1.00

J. E. JOLY, Agent.